



BP JEPS Spécialité ANIMATEUR Mention ANIMATION SOCIALE

ANIMATEUR EN GERONTOLOGIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : **Animateur** Mention : **Animation Sociale**

Dates extrêmes de la formation

2 mai 2018 – 20 juin 2019

Lieu : Artigues près Bordeaux

Organisme de formation

Maison de la Promotion Sociale Formation

Secteur Métiers du Sport et de l'Animation
24 avenue de Virecourt
33370 Artigues près Bordeaux
Tél : 05 56 77 81 48

Contacts

Jean-Michel DESFORGES
j.m.desforges@mpsformation.fr
06 73 19 39 65
Hélène FERRANÉ
h.ferrane@mpsformation.fr
06 07 28 07 59
Caroline LESTIENNE
c.lestienne@mpsformation.fr
06 71 58 83 26



Siège social : 24 avenue de Virecourt – 33 370 Artigues-près-Bordeaux
05 56 77 34 00 - contact@mpsformation.fr – www.mpsformation.fr

Association loi 1901 - SIRET 819 106 931 00010- CODE APE 8559A – N° de déclaration d'activité 75 33 10158 33

BP JEPS Spécialité animateur Mention Animation Sociale

animateur en gérontologie

Le Brevet Professionnel J.E.P.S.

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) habilité par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale correspond aux nouvelles générations de diplômés construits sur une logique de compétences.

Le BP est un diplôme de niveau IV (équivalent à un BAC Professionnel).

Depuis la récente rénovation des diplômes BPJEPS, on distingue 2 spécialités : « Educateur sportif » et « animateur ». Pour chacune de ces spécialités, il existe plusieurs mentions.

Le Brevet Professionnel J.E.P.S. spécialité animateur mention Animation Sociale

Le BPJEPS « Animation Sociale » est un diplôme reconnu dans le champ de l'action sociale.

Les professionnels de l'animation sociale œuvrent pour favoriser la cohésion sociale, la prévention des risques d'exclusion et le maintien de l'autonomie de la personne. Ils mettent en place des actions qui visent la facilitation des relations sociales et l'amélioration des conditions de vie de la personne.

Ces actions d'animation concernent donc tous les publics fragilisés par un risque de rupture de liens sociaux, par une perte d'autonomie physique et/ou psychologique ou déjà inscrits dans un processus d'isolement ou d'exclusion (personnes âgées, personne en situation de handicap, personnes temporairement isolées ...).

Ces animateurs exercent leur métier dans des structures spécifiques comme les institutions éducatives ou soignantes, les maisons de retraite et EHPAD, les centres sociaux, les maisons de quartier, les structures d'hébergement à caractère social, les GEM ...

La formation que nous proposons met l'accent sur les publics :

PERSONNES AGÉES (quel que soit le lieu de résidence)

ADULTES AGÉS DEPENDANTS (résidant le plus souvent en EHPAD)

Les fonctions de l'animateur social titulaire du BPJEPS AS

- 1- Conduire des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie.
- 2- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets d'animation sociale, le plus souvent en lien avec une équipe pluridisciplinaire.
- 3- Encadrer des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure.
- 4- Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale. L'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'estime de soi sans recherche de perfectionnement technique et de développement de la performance personnelle.



Organisation et contenu de la formation

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance prévoyant des séquences de formation en centre et des séquences de formation en entreprise (stage), sous tutorat pédagogique.

Le parcours de formation est défini à partir d'un positionnement et validé par des épreuves certificatives.

Le BPJEPS AS est obtenu par la capitalisation de 4 Unités Capitalisables.

- Les deux unités capitalisables communes à toutes les spécialités :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Les deux Unités Capitalisables spécifiques de la spécialité « animation sociale » :

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

UC 4 : Mobiliser les démarches d'Education Populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Un développement plus important sera consacré au public **personnes âgées**.

Publics concernés

Cette formation s'adresse :

- à toute personne intéressée par l'animation sociale
- aux professionnels du secteur médico-social souhaitant se reconvertir
- aux animateurs bénévoles qui souhaitent élargir leurs prérogatives d'encadrement
- aux animateurs salariés souhaitant élargir leurs prérogatives professionnelles

Pré requis – Exigences préalables à l'entrée en formation

1) Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- PSC1 ou AFPS
- AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- PSE 1 en cours de validité
- Certificat STT en cours de validité
- PSE 2 en cours de validité

2) Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Est dispensé de l'attestation de justification de cette expérience d'animation de groupe d'au minimum 200 heures, le (la) candidat(e) titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante :

- BAPAAT
- CQP AP
- CQP ALS
- BAFA
- BAFA
- BAFA
- Bac Pro SPVL
- Bac Pro Agricole (toute option)
- BP délivré par le ministère de l'agriculture
- BPJEPS
- Bac Pro ASSP
- BEP ASSP
- DEAVS
- DPAS
- AMP
- CAP PE
- BEP CSS
- BEPA Services aux Personnes
- Titre Pro « agent de médiation, information, services »
- Titre Pro « technicien/ne médiation services »
- DEME
- DE Auxiliaire de puériculture
- DE TISF

Dès lors que votre dossier d'inscription est complet et que l'organisme de formation a vérifié que vous avez satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation, vous serez admis à passer les épreuves de sélection.

Epreuves de sélection

- un entretien, à partir d'un dossier récapitulatif des expériences bénévoles et / ou professionnelles en matière d'animation et présentant ses motivations pour le métier d'animateur social en gérontologie.
- une épreuve écrite permettant d'évaluer les capacités de réflexion et de rédaction.

Calendrier

- > Prochaine session : **du 2 mai 2018 au 20 juin 2019**
- > Information collective (dans les locaux de MPS Formation à Artigues près Bordeaux)

Mercredi 13 décembre 2017 de 10 h à 12h30

Vendredi 26 janvier 2018 de 10 h à 12h30

Jeudi 1er mars 2018 de 10 h à 12h30

Bien que cela ne soit pas obligatoire, nous vous invitons à participer à l'une de ces 3 réunions. Pour cela, il n'est pas nécessaire de s'inscrire. RV à 10 h dans le Hall de MPS Formation.

- > Date limite pour le dépôt des dossiers d'inscription : **Mercredi 7 mars 2018**
- > Epreuves de sélection : **du 19 au 21 mars 2018**
- > Résultats des sélections : **Mardi 27 mars 2018**
- > Positionnement : **du 2 au 4 mai 2018**

Concernant le financement

Possibilité de bénéficier de différentes aides à la formation professionnelle en fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi, individuel).

Demandeur d'emploi > vous rapprocher de votre conseiller (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi).

Salarié > vous rapprocher de votre employeur, du service des Ressources Humaines s'il existe.

Si vous souhaitez recevoir un dossier d'inscription, il suffit d'en faire la demande en nous contactant par mail ou par téléphone.



Siège social : 24 avenue de Virecourt – 33 370 Artigues-près-Bordeaux

05 56 77 34 00 - contact@mpsformation.fr – www.mpsformation.fr

Association loi 1901 - SIRET 819 106 931 00010 - CODE APE 8559A – N° de déclaration d'activité 75 33 10158 33